





l'administration centrale), avec réduction de 1.200 frs, le chapitre 3 (traitements du personnel du service intérieur), avec une réduction de 1.264frs; le chapitre 5 (Matériel), avec une réduction de 5.000 frs à titre d'indication pour le remplacement du chauffage au bois par le chauffage central.

Le vote des autres chapitres, à partir du chapitre 27, donne lieu aux observations suivantes:

Chap. 32 - Police des communes de la Seine.

M. LE RAPPORTEUR, - dit qu'au point de vue de la sécurité, la banlieue de Paris est la zone la plus dangereuse de France.

M. DAUSSET, - ajoute que le Conseil Général a demandé une augmentation du nombre des agents.

Chap. 34 - Frais de police del'agglomération lyonnaise.

M. DE SELVES, - demande à quoi correspondent toutes les augmentations pour la région lyonnaise.

M. LE RAPPORTEUR, - répond que la population s'étant accrue d'une façon considérable, il a fallu renforcer la police.

M. LE PRESIDENT. - On avait autrefois employé au matériel une partie du crédit du personnel. Il ne faudrait pas que le fait se renouvelât.

Chap. 45 - Agents secrets.

M. CHERON, - estime que si le Gouvernement n'a pas assez pour les fonds secrets, il devrait le dire, mais ne pas se mettre dans la main des établissements de crédit. Il devrait savoir résister à des pressions regrettables.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Ce qui a fait réduire les fonds secrets, c'est le mauvais emploi que l'on en faisait.

- M. CHERON, - ajoute qu'il serait bon d'interdire aux ministres de recevoir des fonds de concours.
- M. DUBOST, - dit que tout dépend de l'homme qui est chargé de les gérer.
- M. RENE RENOULT, - fait remarquer qu'administrativement ils n'existent pas.
- M. LE RAPPORTEUR, - déclare que certains préfets ont touché sur eux des augmentations de traitement.
- M. HENRY CHERON, - insiste pour la disparition de cette comptabilité occulte.
- M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Tout ce que nous avons tenté dans ce sens a été vain.

Chap. 57 - Secours aux étrangers réfugiés.

- M. LE RAPPORTEUR. - estimant que l'on donne trop aux étrangers, même lorsqu'ils sont ennemis, propose une réduction de 10.000 frs. (Adopté.)

Chap. 67 - Frais des télégrammes officiels.

- M. HENRY CHERON, - propose une réduction indicative en vue de reprimer les abus.
- M. BERTHELOT, - dit qu'il faut mettre en jeu la responsabilité morale des fonctionnaires qui abuseront des dépenses télégraphiques. (Réduction indicative de 380.000 frs.) (Adopté.)

Chap. 68 - Maison de la presse.

(Réduction indicative de 20.00 frs)

BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Chap. A - Administration centrale, auxiliaires.

- M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Il s'agit d'auxiliaires de la guerre qui devraient être supprimés.

M. HENRY CHERON, - ajoute qu'on les recrute parmi des gens incapables.

(Réduction indicative de 33.200 frs.) et ramené à 70.000 frs.)

Chap. B - réduction indicative de 38.000 frs et ramené à 75.000 frs.

Chap. E - Service des allocations militaires.

Réduction de 21.000frs et ramené à 140.000 frs.

Chap. F - Impressions pour le service des réfugiés.

Réduction de 5.000 frs et ramené à 10.000 frs.

Chap. G - Transport des réfugiés.

M. LE PRESIDENT. - La Commission supérieure des économies propose une réduction de 59 millions.

M. LE RAPPORTEUR, - dit que les réfugiés touchent encore des allocations à l'intérieur, mais celles-ci seront remplacées par les mesures d'assistance ordinaires, en appliquant la règle du domicile de secours. Des mesures énergiques sont prises pour en rapatrier le plus possible parmi ceux qui sont capables de travailler. A côté de ceux-ci, il y a un déchet de 300.000 malheureux usés par le malheur et la maladie, et dont il faut s'occuper. L'administration dit qu'elle ne peut pas encore les faire passer à l'hygiène.

(Réduction de 56.900.000 frs pour hâter l'établissement du nouveau régime, et ramené à 300 millions.)

Chap. K - Auxiliaires du service des réfugiés.

Réduction indicative de 7000 frs et ramené à 50.000 frs.

Chap. L - Secours d'extrême urgence dans les départements atteints par la guerre.

Réduction de 500.000 frs et ramené à 1 million.

Chap. O - Indemnités aux fonctionnaires des régions dévastées.

Réduction de 50.000 frs et ramené à 700.000 frs.

Chap. P - auxiliaires des journaux officiels.

M. LE PRESIDENT. - Je demande la suppression du crédit et l'inscription du chapitre au budget ordinaire. (Adopté.)

Chap. Q - Subventions extraordinaires aux départements libérés.)

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Le fonds de l'alcool devant procurer des ressources à ces départements, on peut réduire ce crédit.

M. LEBRUN, - estime que l'on aurait dû accorder aux communes des régions libérées le même régime qu'aux départements.

M. BERTHELOT, - partage cette manière de voir, mais il est inutile de soulever une discussion dont l'issue n'est pas douteuse.

Chap. U - Remise en état des chemins vicinaux.

M. LE PRESIDENT. - Des subventions sont accordées aux communes et aux départements en raison des lacunes qui restent à combler dans le programme. Ce programme est capital, et il faut s'y conformer. Je ne crois pas qu'une règle de répartition existe.

M. BERTHELOT, - dit que le réseau vicinal, dans certaines de ses parties, est resté dans un bon état qui ne motive aucun concours de l'Etat.

Chap. W - Contrôle des étrangers naturalisés.

Porté au Budget ordinaire.

Chap. A.B. - Police spéciale des régions libérées.

Porté au budget ordinaire.

Chap. A D - Frais de rapatriement des réfugiés.

Réduction de 250.000 frs en vue de la disparition de certains abus, et ramené à 4.250.000 frs.

Chap. A G - Subvention au budget de l'Alsace-Lorraine.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Je propose de réserver ce chapitre jusqu'à ce que la Commission d'Alsace-Lorraine l'ait examiné.  
(Approbation.)

-----  
HYGIENE ET ASSISTANCE

M. LE PRESIDENT. - J'appelle l'attention de M. le Rapporteur Général sur ce fait que le transfert de diverses directions de ministères dans ce nouveau ministère n'a pas été sanctionné dans la loi de finances.

M. BERTHELOT, - répond qu'heureusement ce ministère ne durera pas longtemps.

M. DEBIERRE, RAPPORTEUR, fait un exposé de ce budget.

L'adoption de ce budget donne lieu aux observations suivantes:

Chap. 2 - Indemnités du personnel.

Réservé en attendant l'état des indemnités à payer.

Chap. 3 - Rémunération d'auxiliaires.

Réduction de 30.351 frs en vue d'une compression et ramené à 67.000 frs.

Chap. 5 - Indemnités.

Réservé.

Chap. 6 - Matériel de l'administration centrale.

Réduction de 20.000 frs, et ramené à  
311.992 frs.

Chap. 7 - Télégrammes officiels.

Réduction de 20.000 frs et ramené à 80.000 frs.

Chap. 12 - Quinze-Vingts.

M. LE PRESIDENT. - A ces aveugles on donne le logement et une indemnité de nourriture.

M. JEANNENEY, - rappelle que plusieurs rapporteurs ont déjà signalé la nécessité de transformer cette institution. On devrait supprimer l'hospitalisation et donner des secours.

Chap. 14 - Subvention à la maison de Saint-Maurice.

M. BERTHELOT, - dit que l'on devrait supprimer cet établissement et répartir les aliénés dans les asiles départementaux.

M. LE PRESIDENT. - Les aliénés sont à la charge des communes. Cet établissement est la survivance d'une vieille institution, et il est étrange de voir l'Etat prendre à sa charge certains de ces malades.

Quant à la transformation de cet établissement en pouponnière, elle n'est pas admissible, sans un texte législatif. Nous demanderons à M. le Ministre de nous fournir des explications à ce sujet. (Approbation.)

Chap. 35 - Conseil supérieur de la natalité.

Réduction de 150.000 frs et ramené à 22.000frs.

Chap. 36 - Subventions aux communes pour le relèvement de la natalité.

M. LE PRESIDENT. - Ce chapitre étant alimenté par le jeu, il serait préférable de mettre "Mémoire". (Approbation.)

Chap. 40 - Subventions pour la prophylaxie des maladies vénériennes.

M. LE PRESIDENT. - Nous pourrions encore mettre "Mémoire" devant ce chapitre, en demandant une réglementation spéciale pour la répartition. (Approbation.)

Pour une raison analogue, nous devrions agir de même pour le chapitre 44 (Subventions aux laboratoires de bactériologie) et pour le chapitre 45 (Réfection de sanatoriums.) (Approbation.)

Chap. 50 - Personnel de l'établissement d'Aix-les-Bains.

M. LE PRESIDENT. - Cet établissement est mal géré. Je puis le dire après l'avoir vu.

Chap. 56 - Subventions au Comité international des assurances sociales.

Réduction de 4.000 frs et ramené à 4.000 frs.

Chap. 67 à 75 - Contrôle des sociétés d'assurances.

M. LE PRESIDENT. - Ces dépenses sont remboursées par ces sociétés.

Dans ces conditions, ces chapitres pourraient être rattachés au budget du Ministère des Finances. (Approbation.)

BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Chap. A - Subventions pour la construction d'immeubles pour familles nombreuses.

(Réduction de 15 millions.)

Chap. B - Fonds spécial de prévoyance des blessés de guerre victimes d'accidents du travail.

M. LE PRESIDENT. - Il est préférable de mettre "Mémoire" devant ce chapitre. (Approbation.)

La séance est levée à 18heures 25 minutes.

-----  
*Le Président de la Commission des Finances,*

